

**Deutsch-Französischer Kulturverein Ulm e.V. à propos**  
[a-propos-kulturverein@web.de](mailto:a-propos-kulturverein@web.de)  
[www.a-propos-kulturverein.de](http://www.a-propos-kulturverein.de)  
IBAN: DE 8063 5000 0002 1032 173  
BIC: SOLADES1ULM



## Bulletin d'adhésion 2018/2019

Je soussigné (e),

Nom: .....

Adresse:.....

Tel/Portable:.....

E-Mail:.....

Souhaite devenir membre de l'association et autorise par la présente le prélèvement automatique par le DFKU e.V. de la cotisation annuelle:

Titulaire du compte: .....

Banque: .....

N° IBAN: .....

N° BIC: .....

### Calcul du montant de ma cotisation globale

Cotisation de base €

Cours de français **140€ / An / Enfant\***

Somme globale de cotisation par an

\*Nombre d'enfants (à partir de 3 ans) participants

- L'année scolaire est divisée en deux semestres et tout semestre commencé est dû dans son intégralité.

- La cotisation des séances de français sera prélevée en deux tranches.

- L'adhésion simple à l'association est obligatoire et va de pair avec la participation aux cours et doit faire le cas échéant l'objet d'une résiliation dans l'hypothèse d'un arrêt de la participation aux cours. Il n'y a pas résiliation automatique de l'adhésion simple à l'arrêt des cours.

- Conformément aux statuts du DFKU e.V. (§5.2), la résiliation de l'adhésion simple à l'association est possible 4 semaines avant le début de chaque trimestre (01/01, 01/04, 01/07, 01/10).

De par ma signature je reconnais les statuts de l'association dans leur version actuellement en vigueur.

J'ai pris connaissance des obligations d'information requises par les articles 12 à 14 du Règlement Européen sur la Protection des Données.

J'ai pris connaissance du fait que le traitement des données ci-dessus mentionnées intervient et que je peux à tout moment retirer mon consentement entièrement ou partiellement pour l'avenir.

À ....., le .....

**Signature:**

# Obligations d'information en vertu des article 13 et 14 RGPD

Chers membres,

Par les présentes, nous souhaitons vous faire parvenir des informations sur les données personnelles traitées par notre association dans la mesure où le 25.05.2018 le règlement européen sur la protection des données personnelles est entré en vigueur ainsi que la nouvelle version de la loi allemande relative à la protection des données( BDSG) et que ces dispositions concernent également les associations.

En vertu des articles 13 et 14 du RGPD, le responsable doit fournir à la personne concernée dont il traite les données les informations visées aux articles 13 et 14 du règlement.  
Ce document a pour objet de remplir cette obligation d'information.

## 1. Nom et coordonnées du responsable et le cas échéant de son représentant:

Deutsch-Französischer Kulturverein Ulm e.V. à propos représentée par son comité directeur en vertu du § 26 BGB , Madame Jeanne Kienle, Madame Nathalie Rieutort; Madame Karine Gaule, E-Mail: [a-propos-kulturverein@web.de](mailto:a-propos-kulturverein@web.de)

## 2. Finalités du traitement des données personnelles:

Les données personnelles sont traitées pour permettre la gestion des adhésions et l'information des membres de l'association (ex :invitations aux assemblées, paiement des cotisations, organisation de la vie de l'association )

Les données suivantes sont enregistrées:

- Nom et prénom
- Adresse
- Date d'entrée dans l'association
- Numéro de téléphone
- BIC et IBAN ainsi que montant de la cotisation
- Adresse mail

## 3. Fondement juridique du traitement:

Le traitement des données est effectué sur le fondement de l'article 6 alinéa 1 b) du RGPD qui prévoit qu'un tel traitement est licite si le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat. Au cas d'espèce il s'agit de l'adhésion à l'association.

Si des données sont collectées sans que leur traitement soit nécessaire pour l'exécution d'un contrat, ce traitement est effectué sur la base d'un consentement en vertu des article 6 alinéa 1 a) et de l'article 7 du RGPD.

## 4. Les destinataires ou catégories de destinataires des données personnelles :

Les données relatives aux coordonnées bancaires des membres sont transmises à la Sparkasse

Ulm pour le prélèvement des cotisations.

## **5. Durée de conservation des données personnelles ou si cela n'est pas possible critères pour la fixation de la durée de conservation:**

Les données personnelles sont enregistrées pour la durée de l'adhésion à l'association. Après la fin de l'adhésion certaines données sont conservées en vertu des délais légaux de conservation puis supprimées. Dans l'intervalle entre la fin de l'adhésion et la suppression le traitement des données est limité.

Certaines données sont conservées dans les archives de l'association pour permettre de tenir une chronique de la vie associative. Il s'agit en l'espèce des catégories, prénom, nom, événements particuliers auxquels la personne concernée a participé. Cette conservation correspond à un intérêt légitime de l'association à documenter à titre d'archives certains événements et activités particuliers.

Toutes les autres données (ex: coordonnées bancaires, adresse, coordonnées) sont supprimées.

## **6. La personne concernée dispose des droits dans les conditions prévues aux articles respectifs:**

- Article 15 : Droit d'accès de la personne concernée
- Article 16 - Droit de rectification
- Article 17 -Droit à l'effacement («droit à l'oubli»)
- Article 18 - Droit à la limitation du traitement
- Article 20 - Droit à la portabilité des données
- Article 21 - Droit d'opposition
- Article 17 Droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle
- Le droit de révoquer à tout moment un consentement donné sans que la légitimité du traitement effectué jusqu'à la révocation s'en trouve affectée.

## **7. Sources d'où proviennent les données personnelles:**

Les données personnelles sont collectées dans le cadre de l'acquisition de l'adhésion à l'association.

Fin de l'obligation d'information.

Cordialement